

EUGÉNIE GRANDET

A MARIA¹

Que votre nom, vous dont le portrait est le plus bel ornement de cet ouvrage, soit ici comme une branche de buis bénit, prise on ne sait à quel arbre, mais certainement sanctifiée par la religion et renouvelée, toujours verte, par des mains pieuses, pour protéger la maison.

DE BALZAC.

I

PHYSIONOMIES BOURGEOISES

Il se trouve dans certaines villes de province des maisons dont la vue inspire une mélancolie égale à celle que provoquent les cloîtres les plus sombres, les landes les plus ternes ou les ruines les plus tristes. Peut-être y a-t-il à la fois dans ces maisons et le silence du cloître, et l'aridité des landes, et les ossements des ruines; la vie et le mouvement y sont si tranquilles qu'un étranger les croirait inhabitées, s'il ne rencontrait tout à coup le regard pâle et froid d'une personne immobile dont la figure à demi monastique dépasse l'appui de la croisée, au bruit d'un pas inconnu. Ces principes de mélancolie existent dans la physionomie² d'un logis situé à Saumur, au bout de la rue montueuse³ qui mène au château, par le haut de la ville. Cette rue, maintenant peu fréquentée, chaude en été, froide en hiver, obscure en quelques endroits, est remarquable par la sonorité de son petit pavé caillouteux, toujours propre et sec, par l'étroitesse de sa voie tortueuse, par la paix de ses maisons, qui appartiennent à la vieille ville et que dominant les remparts. Des habitations trois fois séculaires y sont encore solides, quoique construites en bois, et leurs divers aspects contribuent à l'originalité qui recommande cette partie de Saumur à l'attention des antiquaires et des artistes.

1. La personnalité de cette amie de Balzac est demeurée mystérieuse; 2. L'aspect qui résulte de l'ensemble du logis; 3. L'actuelle rue du Fort.

1. Rangée de solives; 2. Solives de couverture; 3. Grammaticalement, ce est sujet, et par conséquent le verbe *être* doit être mis au singulier. Pratiquement, on considère souvent le nom qui suit comme le sujet, de sorte que l'on peut à volonté faire accorder le verbe avec ce ou avec le nom; dans ce dernier cas ce est un explétif destiné à appeler l'attention sur le nom; 4. L'ingéniosité; 5. Inscriptions mystérieuses; 6. Qui intéressent l'histoire de la *domus*; 7. Membre de la Ligue catholique sous Henri III et Henri IV, fondée en 1576, par le duc de Guise. Les guerres de religion furent très vives à Saumur; sous Henri IV, la ville, gouvernée par Duplessis-Mornay, fut un des centres importants du protestantisme; 8. Noblesse qui venait de mairie ou d'échevinage (magistrature municipale); 9. Maçonnés avec des moellons et du plâtras; 10. L'artisan *défile* son rabot en l'employant à des travaux d'art (sculptures, etc.). Expression peu heureuse; 11. Arc en demi-cercle parfait; 12. Ancienne orthographe du mot *ouvrier*, salle de travail en commun; 13. Boîte à étalage.

Dans ce pays, comme en Touraine, les vicissitudes de l'atmosphère dominent la vie commerciale. Vignerons, propriétaires, marchands de bois, tonneliers, aubergistes, marinières sont tous à l'affût d'un rayon de soleil; ils tremblent en se couchant le soir d'attendre le lendemain matin qu'il a gelé pendant la nuit; ils redoutent la pluie, le vent, la sécheresse, et veulent de l'eau, du chaud, des nuages, à leur fantaisie. Il y a un duel constant entre le ciel et les intérêts terrestres. Le baromètre attristé, déride, égaye tour à tour les physionomies. D'un bout à l'autre de cette rue, l'ancienne Grand'Rue de Saumur, ces mots « Voilà un temps d'or! » se chiffrent⁴ de porte en porte. Aussi chacun répond-il au voisin : « Il pleut des louis! » en sachant ce qu'un rayon de soleil, ce qu'une pluie opportune lui en apporte. Le samedi, vers midi, dans

1. Bois préparé pour faire les douves des tonneaux; 2. Combien il peut *vendre*. *Pouvoir* s'emploie souvent avec le sens absolu dans l'argot commercial; 3. Tonneaux pour le vin de la contenance de deux tiers de muid environ. La valeur du muid variant avec les régions, celle du poinçon est également variable, et oscille entre 200 et 250 litres suivant les régions; 4. Donnent lieu à des calculs de gains.

la belle saison, vous n'obtiendrez pas un sou de marchandise chez ces braves industriels¹. Chacun a sa vigne, sa close-rie², et va passer deux jours à la campagne. Là³, tout étant prévu, l'achat, la vente, le profit, les commerçants se trouvent avoir dix heures sur douze à employer en joyeuses parties, en observations, commentaires, espionnages continuels. Une ménagère n'achète pas une perdrix sans que les voisins demandent au mari si elle était cuite à point. Une jeune fille ne met pas la tête à sa fenêtre sans y être vue par tous les groupes inoccupés. Là donc, les consciences sont à jour, de même que ces maisons impénétrables, noires et silencieuses, n'ont point de mystères.

M. Grandet jouissait à Saumur d'une réputation dont les causes et les effets ne seront pas entièrement compris par les personnes qui n'ont point, peu ou prou, vécu en province. M. Grandet, encore nommé par certaines gens le père Grandet, mais le nombre de ces vieillards diminuait sensiblement, était en 1789 un maître tonnelier fort à son

1. Ce terme s'applique aussi bien aux agriculteurs qu'aux commerçants ou aux fabricants d'objets manufacturés; 2. Petite exploitation rurale; 3. Là, c'est-à-dire dans la rue de Saumur en question; 4. Raillé; 5. Qui copie, contrefait les gens par moquerie. Vieux français; 6. Tour-nure incorrecte et familière, reproduite intentionnellement par Balzac.

aise, sachant lire, écrire et compter¹. Lorsque la République française mit en vente, dans l'arrondissement de Saumur, les biens du clergé², le tonnelier, alors âgé de quarante ans, venait d'épouser la fille d'un riche marchand de planches*. Grandet alla, muni de sa fortune liquide et de la dot, muni de deux mille louis d'or, au district³, où, moyennant deux cents doubles louis offerts par son beau-père au farouche républicain qui surveillait la vente des domaines nationaux, il eut pour un morceau de pain, légalement, sinon légitimement*, les plus beaux vignobles de l'arrondissement, une vieille abbaye et quelques métairies⁴. Les habitants de Saumur étant peu révolutionnaires, le père Grandet passa pour un homme hardi, un républicain, un patriote, pour un esprit qui donnait dans les nouvelles idées, tandis que le tonnelier donnait tout bonnement dans les vignes. Il fut nommé membre de l'administration du district de Saumur, et son influence pacifique s'y fit sentir politiquement et commercialement.

1. Il est permis de noter ce détail, lorsqu'il s'agit d'un ouvrier de 1789; 2. Le décret du 2 novembre 1789, complété par celui du 14 mai 1790, mit les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation. La vente commença au début de 1791; 3. Subdivision du département, moins étendue que l'arrondissement actuel, établie par la loi du 22 décembre 1789; 4. Exploitation rurale, dont le fermier donne en fermage la moitié des produits; 5. Anciens nobles, dans le langage révolutionnaire; 6. Cette vente fut ordonnée par le décret du 14 août 1792; 7. Le cadastre est un registre public où se trouvent mentionnées la situation, l'étendue et la valeur de chaque propriété foncière, en vue de permettre l'assiette de l'impôt; 8. Dans les pays à vignobles, les exploitations sont classées d'après la qualité du vin qu'elles produisent.

qui produisent la première. Il aurait pu demander la croix de la Légion d'honneur. Cet événement¹ eut lieu en 1806. M. Grandet avait alors cinquante-sept ans et sa femme environ trente-six. Une fille unique, fruit de leurs légitimes amours, était âgée de dix ans. M. Grandet, que la Providence voulut sans doute consoler de sa disgrâce administrative, hérita successivement pendant cette année de madame de la Gaudinière, née de la Bertellière, mère de madame Grandet; puis du vieux M. de la Bertellière, père de la défunte; et encore de madame Gentillet, grand'mère du côté maternel : trois successions dont l'importance ne fut connue de personne. L'avarice de ces trois vieillards* était si passionnée que depuis longtemps ils entassaient leur argent pour pouvoir le contempler secrètement.

M. Grandet obtint alors le nouveau titre de noblesse que notre manie d'égalité n'effacera jamais, il devint *le plus imposé* de l'arrondissement. Il exploitait cent arpents³ de vignes, qui, dans les années plantureuses, lui donnaient sept à huit cents poinçons de vin. Il possédait treize métairies, une vieille abbaye, où, par économie, il avait muré les croisées⁴, les ogives, les vitraux, ce qui les conserva; et cent vingt-sept arpents de prairies où croissaient et grossissaient trois mille peupliers plantés en 1793. Enfin la maison dans laquelle il demeurait était la sienne. Ainsi établissait-on sa fortune visible. Quant à ses capitaux, deux seules personnes pouvaient vaguement en présumer l'importance : l'une était M. Cruchot, notaire, chargé des placements usuraires de M. Grandet; l'autre M. Des Grassins, le plus riche banquier de Saumur, aux bénéfices duquel le vigneron participait à sa convenance et secrètement.

Cruchot et M. Des Grassins possédassent

1. La disgrâce de Grandet; 2. Ceux qui ne peuvent être dissimulés (maisons, terres, etc.); 3. Ancienne mesure agraire valant de 30 à 51 ares, selon les pays; 4. Pour ne point payer les impôts.

Il s'écoulait peu de jours sans que

1. La distance où atteignait...; 2. La célèbre année de la comète; 3. Guetter; 4. Lisse, uni.

le nom de M. Grandet fût prononcé, soit au marché, soit pendant les soirées dans les conversations de la ville. Pour quelques personnes, la fortune du vieux vigneron était l'objet d'un orgueil patriotique. Aussi plus d'un négociant, plus d'un aubergiste disaient-ils aux étrangers, avec un certain contentement :

« Monsieur, nous avons ici deux ou trois maisons millionnaires; mais, quant à M. Grandet, il ne connaît pas lui-même sa fortune! »

En 1816, les plus habiles calculateurs de Saumur estimaient les biens territoriaux du bonhomme à près de quatre millions¹; mais comme, terme² moyen, il avait dû tirer par an, depuis 1793 jusqu'en 1817, cent mille francs de ses propriétés, il était présumable qu'il possédait en argent une somme presque égale à celle de ses biens-fonds³. Aussi, une somme presque égale à celle de ses biens-fonds³. Aussi, une somme presque égale à celle de ses biens-fonds³. Aussi, une somme presque égale à celle de ses biens-fonds³.

Quelque Parisien parlait-il des Rothschild ou de M. Laffitte⁵, les gens de Saumur demandaient s'ils étaient aussi riches que M. Grandet. Si le Parisien leur jetait en souriant une dédaigneuse affirmation, ils se regardaient en hochant la tête d'un air d'incrédulité. Une si grande fortune couvrirait d'un manteau d'or toutes les actions de cet homme. Si d'abord quelques particularités de sa vie donnèrent prise au ridicule et à la moquerie, la moquerie et le ridicule s'étaient usés. En ses moindres actes, M. Grandet avait pour lui l'autorité de la chose jugée. Sa parole, son vêtement, ses gestes, le clignement de ses yeux faisaient loi dans le pays, où chacun, après l'avoir étudié comme un naturaliste étudie les effets de l'instinct chez les animaux, avait pu reconnaître la profonde et muette sagesse de ses plus légers mouvements.

1. La rédaction primitive, publiée dans *l'Europe littéraire*, portait seulement « deux millions et demi »; 2. Revenu; 3. Immeubles (terres, maisons); 4. Jeu de cartes; 5. Ces Rothschild étaient les fils du célèbre fondateur de la dynastie, Meyer-Anselme Rothschild, banquier à Francfort (1743-1812). Ils occupaient déjà des places importantes dans les grandes capitales européennes. — Charles Laffitte, financier et homme politique (1767-1844), dirigeait l'importante banque Laffitte et C^{ie}. A la date où se place l'action de ce roman, Laffitte était en pleine prospérité, mais, par une curieuse coïncidence, il perdit sa fortune dans des spéculations malheureuses, en 1834, au lendemain de la publication d'*Eugénie Grandet*.

« L'hiver sera rude, disait-on, le père Grandet a mis ses gants fourrés : il faut vendanger. — Le père Grandet prend beaucoup de merrain, il y aura du vin cette année. »

M. Grandet n'achetait jamais ni viande ni pain. Ses fermiers lui apportaient par semaine une provision suffisante de chapons, de poulets, d'œufs, de beurre et de blé de rente¹. Il possédait un moulin dont le locataire devait, en sus du bail, venir chercher une certaine quantité de grains et lui en rapporter le son et la farine. La grande Nanon, son unique servante, quoiqu'elle ne fût plus jeune, boulangeait elle-même tous les samedis le pain de la maison. M. Grandet s'était arrangé avec les maraîchers, ses locataires, pour qu'ils le fournissent de légumes. Quant aux fruits, il en récoltait une telle quantité qu'il en faisait vendre une grande partie au marché. Son bois de chauffage était coupé dans les haies ou pris dans les vieilles *truisses*² à moitié pourries qu'il enlevait au bord de ses champs, et ses fermiers le lui charroyaient en ville tout débité, le rangeaient par complaisance dans son bûcher et recevaient ses remerciements. Ses seules dépenses connues étaient le pain bénit, la toilette de sa femme, celle de sa fille et le paiement de leurs chaises à l'église; la lumière, les gages de la grande Nanon, l'étamage de ses casseroles; l'acquiescement des impositions, les réparations de ses bâtiments et les frais de ses exploitations. Il avait six cents arpents de bois, récemment achetés, qu'il faisait surveiller par le garde d'un voisin, auquel il promettait une indemnité. Depuis cette acquisition seulement, il mangeait du gibier. Les manières de cet homme étaient fort simples. Il parlait peu. Généralement il exprimait ses idées par de petites phrases sentencieuses et dites d'une voix douce. Depuis la Révolution, époque à laquelle il attira les regards, le bonhomme bégayait d'une manière fatigante aussitôt qu'il avait à discuter longuement ou à soutenir une discussion. Ce bredouillement, l'incohérence de ses paroles, le flux de mots où il noyait sa pensée, son manque apparent de logique, attribués à un défaut d'éducation, étaient affectés³ et seront suffisamment expliqués par quelques événements de cette histoire. D'ailleurs quatre phrases, exactes autant

1. De rente : dont chaque fermier doit apporter annuellement une quantité déterminée. Ce terme s'applique à toutes les denrées énumérées dans la phrase; 2. Touffes d'arbres, en Vendée; 3. Simulés.

que des formules algébriques, lui servaient habituellement à embrasser, à résoudre toutes les difficultés de la vie et du commerce : « Je ne sais pas. Je ne puis pas. Je ne veux pas. Nous verrons cela. » Il ne disait jamais ni *oui* ni *non*, et n'écrivait point. Lui parlait-on, il écoutait froidement, se tenait le menton dans la main droite en appuyant son coude droit sur le revers de la main gauche, et se formait en toute affaire des opinions desquelles il ne revenait point. Il méditait longuement les moindres marchés. Quand, après une savante conversation, son adversaire lui avait livré le secret de ses prétentions en croyant le tenir¹, il lui répondait :

« Je ne puis rien conclure sans avoir consulté ma femme. »

Sa femme, qu'il avait réduite à un ilotisme² complet, était en affaires son paravent le plus commode. Il n'allait jamais chez personne, ne voulait ni recevoir³ ni donner à dîner; il ne faisait jamais de bruit, et semblait économiser tout, même le mouvement. Il ne dérangeait rien chez les autres par un respect constant de la propriété.

Au physique. Grandet était un homme de cinq pieds, trapu, carré, ayant des mollets de douze pouces⁴ de circonférence, des rotules noueuses et de larges épaules; son visage était rond, tanné, marqué de petite vérole; son menton était droit, ses lèvres n'offraient aucune sinuosité, et ses dents étaient blanches; ses yeux avaient l'expression calme et dévoratrice que le peuple accorde au basilic⁵; son front, plein de lignes transversales, ne manquait pas de protubérances significatives⁶; ses cheveux jaunâtres et grisonnants, étaient blanc et or, disaient quelques jeunes gens qui ne connaissaient pas la gravité d'une plaisanterie faite sur M. Grandet. Son nez, gros par le bout, supportait une loupe veinée que le vulgaire disait, non sans raison, pleine de malice. Cette figure annonçait une finesse dangereuse, une probité sans chaleur⁷, l'égoïsme d'un homme habitué à concentrer ses sentiments dans la jouissance de

1. Le garder (le secret); 2. Esclavage. Les ilotes étaient des esclaves dans la république de Sparte; 3. Recevoir... à dîner signifie : inviter à dîner. Balzac emploie improprement ce terme dans le sens d'accepter à dîner; 4. Pouce : douzième partie du pied, soit 0^m,027; 5. Serpent fabuleux, dont le regard avait la propriété de tuer; 6. Au moment où Balzac écrivait *Eugénie Grandet*, la science de la phrénologie, inventée par le médecin allemand Gall (1758-1828), était en pleine vogue; 7. Qui n'est que la conséquence d'un calcul.

l'avarice et sur le seul être qui lui fût réellement quelque chose, sa fille Eugénie, sa seule héritière*. Attitude, manières, démarche, tout en lui, d'ailleurs, attestait cette croyance en soi que donne l'habitude d'avoir toujours réussi dans ses entreprises. Aussi, quoique de mœurs faciles et molles¹ en apparence, M. Grandet avait-il un caractère de bronze. Toujours vêtu de la même manière, qui le voyait aujourd'hui le voyait tel qu'il était depuis 1791. Ses forts souliers se nouaient avec des cordons de cuir; il portait en tout temps des bas de laine drapés², une culotte courte de gros drap marron à boucles³ d'argent, un gilet de velours à raies alternativement jaune et puce⁴, boutonné carrément⁵, un large habit marron à grands pans, une cravate noire et un chapeau de quaker⁶. Ses gants, aussi solides que ceux des gendarmes, lui duraient vingt mois, et, pour les conserver propres, il les posait sur le bord de son chapeau à la même place, par un geste méthodique. Saumur ne savait rien de plus sur ce personnage.

Six habitants seulement avaient le droit de venir dans cette maison*. Le plus considérable des trois premiers était le neveu de M. Cruchot. Depuis sa nomination de président au tribunal de première instance de Saumur, ce jeune homme avait joint au nom de Cruchot celui de Bonfons, et travaillait à faire prévaloir Bonfons sur Cruchot. Il signait déjà C. de Bonfons.

M. le président était âgé de trente-trois ans, possédait le domaine de Bonfons (*Boni Fontis*), valant sept mille livres de rente; il attendait la succession de son oncle le notaire et celle de son oncle l'abbé Cruchot, dignitaire du chapitre⁷ de Saint-Martin de Tours, qui tous deux passaient pour être assez riches. Ces trois Cruchot, soutenus par bon nombre de cousins, alliés à vingt maisons de la ville, formaient un parti, comme jadis à Florence les Médicis; et, comme les Médicis, les Cruchot avaient leurs

1. Accommodantes; 2. Dont le tissu imite le drap; 3. Ces boucles serraient la culotte sous le genou; 4. Brun; 5. D'une manière carrée; 6. Chapeau à larges bords. Les *quakers* étaient les membres d'une secte religieuse fondée au XVII^e siècle et répandue principalement en Angleterre et aux États-Unis; 7. Conseil de chanoines.

Pazzi¹. Madame Des Grassins, mère d'un fils de vingt-trois ans, venait très assidûment faire la partie de madame Grandet, espérant marier son cher Adolphe avec mademoiselle Eugénie. M. Des Grassins le banquier favorisait vigoureusement les manœuvres de sa femme par de constants services secrètement rendus au vieil avaré, et arrivait toujours à temps sur le champ de bataille. Ces trois Des Grassins avaient également leurs adhérents, leurs cousins, leurs alliés fidèles.

Ce combat secret entre les Cruchot et les Des Grassins, dont le prix⁴ était la main d'Eugénie Grandet, occupait passionnément les diverses sociétés de Saumur. Mademoiselle Grandet épousera-t-elle M. le président ou M. Adolphe Des Grassins ? A ce problème, les uns répondaient que M. Grandet ne donnerait sa fille ni à l'un ni à l'autre. L'ancien tonnelier, rongé d'ambition, cherchait, disaient-ils, pour gendre quelque pair⁶ de France, à qui trois cent mille livres de rente feraient accepter tous les tonneaux passés, présents et futurs des Grandet. D'autres répliquaient que M. et madame Des Grassins étaient nobles, puissamment riches, qu'Adolphe était un bien gentil cavalier⁷, et qu'à moins d'avoir un neveu du pape dans sa manche, une alliance si convenable devait satisfaire des gens de rien, un homme que tout Saumur avait vu la doloire⁵ en main et qui, d'ailleurs, avait porté le bonnet rouge.

1. Les Pazzi, puissante famille florentine, qui provoqua une conspiration contre les Médicis qui étaient à la tête du gouvernement florentin; 2. Le diplomate retors; 3. M^{me} Des Grassins; 4. Ce combat... dont le prix. Rappel ironique du vers de Corneille (*le Cid*, V, 1) : « Sors vainqueur d'un combat dont Chimène est le prix »; 5. Les pairs, nommés par le roi, constituèrent, de 1815 à 1848, la Chambre haute ou Chambre des pairs, qui était la seconde assemblée législative; 6. Dans ce sens, le cavalier est l'homme qui accompagne une dame; 7. Hache de tonnelier.

Plus instruits, les anciens du pays prétendaient que, les Grandet étant trop avisés pour laisser sortir les biens de leur famille, mademoiselle Eugénie Grandet, de Saumur, serait mariée au fils de M. Grandet, de Paris, riche marchand de vins en gros. A cela les cruchotins et les grassinistes répondaient :

« D'abord, les deux frères ne se sont pas vus deux fois depuis trente ans. Puis M. Grandet, de Paris, a de hautes prétentions pour son fils. Il est maire d'un arrondissement, député, colonel de la garde nationale, juge au tribunal de commerce; il renie les Grandet de Saumur et prétend s'allier à quelque famille ducale par la grâce de Napoléon. »

Que ne disait-on pas d'une héritière dont on parlait à vingt lieues à la ronde et jusque dans les voitures publiques, d'Angers à Blois inclusivement ! Au commencement de 1811, les cruchotins remportèrent un avantage signalé sur les grassinistes. La terre de Froidfond, remarquable par son parc, son admirable château, ses fermes, rivières, étangs, forêts, et valant trois millions, fut mise en vente par le jeune marquis de Froidfond, obligé de réaliser ses capitaux.

Le beau marquisat de Froidfond fut alors convoyé vers l'escophage de M. Grandet, qui, au grand étonnement de Saumur, le paya, sous escompte¹, après les formalités. Cette affaire eut du retentissement à Nantes et à Orléans. M. Grandet alla voir son château par l'occasion d'une charrette qui y retournait. Après avoir jeté sur sa propriété le coup d'œil du maître, il revint à Saumur, certain d'avoir placé ses fonds à cinq. ||

1. C'est-à-dire avant l'échéance, moyennant une réduction de prix; 2. Couper sans laisser de réserves.

Il est maintenant facile de comprendre toute la valeur de ce mot : « la maison à M. Grandet », cette maison pâle, froide, silencieuse, située en haut de la ville, et abritée par les ruines des remparts. Les deux piliers et la voûte formant la baie de la porte avaient été, comme la maison, construits en tuffeau, pierre blanche particulière au littoral de la Loire, et si molle que sa durée moyenne est à peine de deux cents ans. Les trous inégaux et nombreux que les intempéries du climat y avaient bizarrement pratiqués donnaient au cintre et aux jambages¹ de la baie l'apparence des pierres vermiculées² de l'architecture française et quelque ressemblance avec le porche d'une geôle. Au-dessus du cintre régnait un long bas-relief de pierre dure sculptée, représentant les quatre Saisons, figures déjà rongées et toutes noires. Ce bas-relief était surmonté d'une plinthe³ saillante, sur laquelle s'élevaient plusieurs de ces végétations dues au hasard, des pariétaires jaunes, des liserons, des convolvulus, du plantain, et un petit cerisier assez haut déjà. La porte, en chêne massif, brune, desséchée, fendue de toutes parts, frêle en apparence, était solidement maintenue par le système de ses boulons, qui figuraient des dessins symétriques.

Par la petite grille, destinée à reconnaître les amis au temps des guerres civiles⁴, les curieux pouvaient apercevoir, au fond d'une voûte obscure et verdâtre, quelques marches dégradées par lesquelles on montait dans un jardin que bornaient pittoresquement des murs épais, humides, pleins de suintements

1. Montants verticaux de la baie; 2. Les vermiculures sont des dessins en forme de vers que l'on applique sur certaines grosses pierres qui excèdent la surface d'un mur; 3. Espèce de plate-bande qui indique la ligne des planchers sur la surface d'un bâtiment; 4. Porte qui n'est point la porte principale; 5. Figure de métal qui représente un homme armé avec un marteau à la main et qu'on met sur les horloges pour frapper les heures; 6. Forme générale du corps; 7. Les guerres de religion (1562-1598).

et de touffes d'arbustes malingres.

Au rez-de-chaussée de la maison, la pièce la plus considérable était une *salle* dont l'entrée se trouvait sous la voûte de la porte cochère. Peu de personnes connaissent l'importance d'une salle dans les petites villes de l'Anjou, de la Touraine et du Berri. La salle est à la fois l'antichambre, le salon, le cabinet, le boudoir, la salle à manger; elle est le théâtre de la vie domestique, le foyer commun; là, le coiffeur du quartier venait couper deux fois l'an les cheveux de M. Grandet; là entraient les fermiers, le curé, le sous-préfet, le garçon meunier. Cette pièce, dont les deux croisées donnaient sur la rue, était planchée; des panneaux gris, à moulures antiques, la boisaient de haut en bas; son plafond se composait de poutres apparentes, également peintes en gris, dont les entre-deux étaient remplis de blanc en bourre¹ qui avait jauni.

Les sièges, de forme antique, étaient garnis en tapisseries représentant les fables de La Fontaine; mais il fallait le savoir pour en reconnaître les sujets, tant les couleurs passées et les figures criblées de reprises se voyaient difficilement. Aux quatre angles de cette salle se trouvaient des encoignures, espèces de buffets terminés par de crasseuses étagères. Une vieille table à jouer en marqueterie, dont le dessus faisait échiquier, était placée dans le tableau⁵ qui séparait les deux fenêtres.

1. Enduit composé d'argile, de chaux et de bourre (déchets de poils ou de laine); 2. Revêtement intérieur de menuiserie qui occupe toute la partie de la muraille comprise entre deux portes ou deux fenêtres; 3. Chandeliers à plusieurs branches; 4. Jours où l'on fait moins d'apprêt que dans les autres; 5. Pan de mur.

Sur la paroi opposée à la cheminée, deux portraits au pastel étaient censés représenter l'aïeul de madame Grandet, le vieux M. de la Bertelière, en lieutenant aux gardes françaises¹, et défunt² madame Gentillet, en bergère. Aux deux fenêtres étaient drapés des rideaux en gros³ de Tours rouge, relevés par des cordons de soie à glands d'église. Cette luxueuse décoration, si peu en harmonie avec les habitudes de Grandet, avait été comprise dans l'achat de la maison, ainsi que le trumeau, le cartel, le meuble en tapisserie et les encoignures en bois de rose. Dans la croisée la plus rapprochée de la porte se trouvait une chaise de paille dont les pieds étaient montés sur des patins, afin d'élever madame Grandet à une hauteur qui lui permit de voir les passants. Une travailleuse⁴ en bois de merisier déteint remplissait l'embrasure⁵, et le petit fauteuil d'Eugénie Grandet était placé tout auprès. Depuis quinze ans, toutes les journées de la mère et de la fille s'étaient paisiblement écoulées à cette place, dans un travail constant, à compter du mois d'avril jusqu'au mois de novembre. Le 1^{er} de ce dernier mois, elles pouvaient prendre leur station d'hiver à la cheminée. Ce jour-là seulement, Grandet permettait qu'on allumât du feu dans la salle, et il le faisait éteindre au 31 mars, sans avoir égard ni aux premiers froids du printemps ni à ceux de l'automne. Une chaufferette, entretenue avec la braise provenant du feu de la cuisine que la grande Nanon leur réservait en usant d'adresse, aidait madame et mademoiselle Grandet à passer les matinées ou les soirées les plus fraîches des mois d'avril et d'octobre. La mère et la fille entretenaient tout le linge de la maison et employaient si consciencieusement leurs journées à ce véritable labeur d'ouvrière que, si Eugénie voulait broder une collerette à sa mère, elle était forcée de prendre sur ses heures de sommeil en trompant son père pour avoir de la lumière. Depuis longtemps l'avare distribuait la chandelle à sa fille et à la grande Nanon, de même qu'il distribuait dès le matin le pain et les denrées nécessaires à la consommation journalière.

1. Régiment créé par Charles IX, chargé principalement du service de police; 2. Balzac fait le qualificatif *défunt* invariable, sans doute par analogie avec *fen*, mais cette construction est incorrecte; 3. Étoffe de soie à gros grain; 4. Table à ouvrage; 5. Ouverture dans le mur, encadrant la fenêtre.

La grande Nanon* était peut-être la seule créature humaine capable d'accepter le despotisme de son maître. Toute la ville l'enviait à M. et madame Grandet. La grande Nanon, ainsi nommée à cause de sa taille haute de cinq pieds huit pouces, appartenait à Grandet depuis trente-cinq ans. Quoiqu'elle n'eût que soixante livres de gages¹, elle passait pour une des plus riches servantes de Saumur. Ces soixante livres, accumulées depuis trente-cinq ans, lui avaient permis de placer récemment quatre mille livres en viager chez maître Cruchot. Ce résultat des longues et persistantes économies de la grande Nanon parut gigantesque. Chaque servante, voyant à la pauvre sexagénaire du pain pour ses vieux jours, était jalouse d'elle, sans penser au dur servage par lequel il avait été acquis. A l'âge de vingt-deux ans, la pauvre fille n'avait pu se placer chez personne, tant sa figure était repoussante; et certes ce sentiment était bien injuste : sa figure eût été fort admirée sur les épaules d'un grenadier de la garde; mais en tout il faut, dit-on, l'à-propos. Forcée de quitter une ferme incendiée où elle gardait les vaches, elle vint à Saumur, où elle chercha du service, animée de ce robuste courage qui ne se refuse à rien. M. Grandet pensait alors à se marier et voulait monter son ménage. Il avisa² cette fille, rebutée de porte en porte. Juge de la force corporelle en sa qualité de tonnelier, il devina le parti qu'on pouvait tirer d'une créature femelle taillée en Hercule, plantée sur ses pieds comme un chêne de soixante ans sur ses racines, forte des hanches, carrée du dos, ayant des mains de charretier et une probité vigoureuse comme l'était son intacte vertu. Ni les verrues qui ornaient ce visage martial³, ni le teint de brique, ni les bras nerveux, ni les haillons de la Nanon n'épouvantèrent le tonnelier, qui se trouvait encore dans l'âge où le cœur tressaille. Il vêtit alors, chaussa, nourrit la pauvre fille, lui donna des gages, et l'employa sans trop la rudoyer. En se voyant ainsi accueillie, la grande Nanon pleura secrètement de joie et s'attacha sincèrement au tonnelier, qui, d'ailleurs, l'exploita féodalement. Nanon faisait tout : elle faisait la cuisine, elle faisait les buées⁴, elle allait laver le linge à la Loire, le rapportait sur ses épaules; elle se levait au jour, se couchait tard; faisait à manger à tous les vendangeurs pendant les récoltes, surveil-

1. Par an; 2. Aperçut. Sens premier du verbe *aviser*; 3. Semblable à celui d'un guerrier; 4. La lessive.

lait les halleboteurs¹; défendait, comme un chien fidèle, le bien de son maître; enfin, pleine d'une confiance aveugle en lui, elle obéissait sans murmure à ses fantaisies les plus saugrenues. Lors de la fameuse année 1811, dont la récolte coûta des peines inouïes, après vingt ans de service, Grandet résolut de donner sa vieille montre à Nanon, seul présent qu'elle reçut jamais de lui. Quoiqu'il lui abandonnât ses vieux souliers (elle pouvait les mettre), il est impossible de considérer le profit trimestriel des souliers de Grandet comme un cadeau, tant ils étaient usés. La nécessité rendit cette pauvre fille si avare que Grandet avait fini par l'aimer comme on aime un chien, et Nanon s'était laissé mettre au cou un collier garni de pointes dont les piqûres ne la piquaient plus. Si Grandet coupait le pain avec un peu trop de parcimonie, elle ne s'en plaignait pas; elle participait gaiement aux profits hygiéniques que procurait le régime sévère de la maison, où jamais personne n'était malade.

Puis la Nanon faisait partie de la famille : elle riait quand riait Grandet, s'attristait, gelait, se chauffait, travaillait avec lui. Combien de douces compensations dans cette égalité! Jamais le maître n'avait reproché à la servante ni l'alberge² ou la pêche de vigne, ni les prunes ou les brugnon³ mangés sous l'arbre.

« Allons, régale-toi, Nanon », lui disait-il dans les années où les branches pliaient sous les fruits, que les fermiers étaient obligés de donner aux cochons.

Pour une fille des champs qui dans sa jeunesse n'avait récolté que de mauvais traitements, pour une pauvre recueillie par charité, le rire équivoque⁴ du père Grandet était un vrai rayon de soleil. D'ailleurs, le cœur simple, la tête étroite de Nanon ne pouvait⁵ contenir qu'un sentiment et une idée. Depuis trente-cinq ans, elle se voyait toujours arrivant devant le chantier de M. Grandet, pieds nus, en haillons, et entendait toujours le tonnelier lui disant : « Que voulez-vous, ma mignonne? » et sa reconnaissance était toujours jeune. Quelquefois, Grandet, songeant que cette pauvre créature n'avait jamais entendu le moindre mot flatteur, qu'elle ignorait tous les sentiments doux que la femme inspire, et pouvait comparaître un jour devant

1. Grappilleurs. Ce mot se trouve déjà chez Rabelais; 2. Sorte de pêche et d'abricot; 3. Variété de pêche; 4. Malaisé à interpréter; 5. Il faudrait ici le pluriel.

Dieu, plus chaste que ne l'était la vierge Marie elle-même, Grandet, saisi de pitié, disait en la regardant :

« Cette pauvre Nanon! »

Son exclamation était toujours suivie d'un regard indéfinissable que lui jetait la vieille servante. Ce mot, dit de temps à autre, formait depuis longtemps une chaîne d'amitié non interrompue et à laquelle chaque exclamation ajoutait un chaînon. Cette pitié, placée au cœur de Grandet et prise tout en gré¹ par la vieille fille, avait je ne sais quoi d'horrible. Cette atroce pitié d'avare, qui réveillait mille plaisirs² au cœur du vieux tonnelier, était pour Nanon sa somme³ de bonheur. Qui ne dira pas aussi⁴ : « Pauvre Nanon! » Dieu reconnaîtra ses anges aux inflexions de leur voix et de leurs mystérieux regrets. Il y avait dans Saumur une grande quantité de ménages où les domestiques étaient mieux traités, mais où les maîtres n'en recevaient néanmoins aucun contentement. De là cette autre phrase : « Qu'est-ce que les Grandet font donc à leur grande Nanon, pour qu'elle leur soit si attachée? Elle passerait dans le feu pour eux! » Sa cuisine, dont les fenêtres grillées donnaient sur la cour, était toujours propre, nette, froide, véritable cuisine d'avare où rien ne devait se perdre. Quand Nanon avait lavé la vaisselle, serré les restes du dîner, éteint son feu, elle quittait sa cuisine, séparée de la salle par un couloir, et venait filer du chanvre auprès de ses maîtres. Une seule chandelle suffisait à la famille pour la soirée. La servante couchait au fond de ce couloir, dans un bouge éclairé par un jour de souffrance⁵.

Elle devait, comme un dogue chargé de la police, ne dormir que d'une oreille et se reposer en veillant.

En 1819, vers le commencement de la soirée, au milieu

1. Bien accueillie; 2. Par le souvenir des gains ou des économies réalisées, grâce à Nanon; 3. La totalité; 4. Aussi, avec une négation, ne s'emploie plus depuis le xviii^e siècle. L'usage est de dire : non plus; 5. Ouverture ou fenêtre donnant sur la propriété d'un voisin qui le souffre ou qui l'a permis.

du mois de novembre, la grande Nanon alluma le feu pour la première fois. L'automne avait été très beau. Ce jour était un jour de fête bien connu des cruchotins et des grasinistes. Aussi les six antagonistes se préparaient-ils à venir, armés de toutes pièces, pour se rencontrer¹ dans la salle et s'y surpasser en preuves d'amitié. Le matin, tout Saumur avait vu madame et mademoiselle Grandet, accompagnées de Nanon, se rendant à l'église paroissiale pour y entendre la messe, et chacun se souvint que ce jour était l'anniversaire de la naissance de mademoiselle Eugénie.

Le matin, M. Grandet, suivant sa coutume pour les jours mémorables de la naissance et de la fête d'Eugénie, était venu la surprendre au lit, et lui avait solennellement² offert son présent paternel, consistant, depuis treize années, en une curieuse pièce d'or. Madame Grandet donnait ordinairement à sa fille une robe d'hiver ou d'été, selon la circonstance. Ces deux robes, les pièces d'or qu'elle récoltait au premier jour de l'an et à la fête de son père, lui composaient un petit revenu de cent écus environ, que Grandet aimait à lui voir entasser. N'était-ce pas mettre son argent d'une caisse dans une autre, et, pour ainsi dire, élever à la brochette³ l'avarice de son héritière, à laquelle il demandait parfois compte de son trésor, autrefois grossi par les La Bertellière, en lui disant :

« Ce sera ton *douzain* de mariage. »

Le douzain est un antique usage encore en vigueur et saintement conservé dans quelques pays situés au centre de la France. En Berri, en Anjou, quand une jeune fille se marie, sa famille ou celle de l'époux doit lui donner une bourse où se trouvent, suivant les fortunes, douze pièces, ou douze douzaines de pièces, ou douze cents pièces d'ar-

1. *Se rencontrer* : engager un combat; 2. Grandet offre en cérémonie une pièce d'or, parce que c'est un objet pour lequel il professe un véritable culte; 3. *Brochette* : petit bâton pour donner la becquée aux petits oiseaux. *Elever un enfant à la brochette* : entourer de beaucoup de soins.

gent ou d'or. La plus pauvre des bergères ne se marierait pas sans son douzain, ne fût-il composé que de gros sous.

Pendant le dîner, le père, tout joyeux de voir son Eugénie plus belle dans une robe neuve, s'était écrié :

« Puisque c'est la fête d'Eugénie, faisons du feu! ce sera de bon augure.

— Mademoiselle se mariera dans l'année, c'est sûr, dit la grande Nanon en remportant les restes d'une oie,

— Je ne vois point de parti pour elle à Saumur », répondit madame Grandet en regardant son mari d'un air timide, qui, vu son âge, annonçait l'entière servitude conjugale sous laquelle gémissait la pauvre femme.

Grandet contempla sa fille et s'écria gaiement :

« Elle a vingt-trois ans aujourd'hui, l'enfant; il faudra bientôt s'occuper d'elle. »

Eugénie et sa mère se jetèrent silencieusement un coup d'œil d'intelligence.

Madame Grandet était une femme sèche et maigre, jeune comme un coing, gauche, lente; une de ces femmes qui semblent faites pour être tyrannisées. Elle avait de gros os, un gros nez, un gros front, de gros yeux, et offrait, au premier aspect, une vague ressemblance avec ces fruits cotonneux qui n'ont plus ni saveur ni suc. Ses dents étaient noires et rares, sa bouche était ridée, son menton affectait la forme dite en galoche. C'était une excellente femme, une vraie la Bertellière. L'abbé Cruchot savait trouver quelques occasions de lui dire qu'elle n'avait pas été trop mal, elle le croyait. Une douceur angélique, une résignation d'insecte tourmenté par des enfants*, une piété rare, une inaltérable égalité d'âme, un bon cœur, la faisaient universellement plaindre et respecter.

Quoique

1. *Clément VII* (Jules de Médicis), pape de 1523 à 1534, célèbre par ses démêlés avec Charles-Quint et Henri VIII, roi d'Angleterre; 2. Ce mariage fut célébré en 1533, sous le règne de François I^{er}. Henri ne devint roi qu'en 1547.

ridicule en apparence, cette femme, qui, par sa dot et ses successions, avait apporté à M. Grandet plus de trois cent mille francs, s'était toujours sentie si profondément humiliée d'une dépendance et d'un ilotisme contre lequel¹ la douceur de son âme lui interdisait de se révolter qu'elle n'avait jamais demandé un sou, ni fait une observation sur les actes que maître Cruchot lui présentait à signer. Cette fierté sottée et secrète*, cette noblesse d'âme constamment méconnue et blessée par Grandet, dominaient la conduite de cette femme. Madame Grandet mettait invariablement une robe de levantine² verdâtre, qu'elle s'était accoutumée à faire durer près d'une année; elle portait un grand fichu de cotonnade blanche, un chapeau de paille cousue, et gardait presque toujours un tablier de taffetas noir. Sortant peu du logis, elle usait peu de souliers. Enfin, elle ne voulait jamais rien pour elle. Aussi Grandet, saisi parfois d'un remords en se rappelant le long temps écoulé depuis le jour où il avait donné six francs à sa femme, stipulait-il toujours des épingles³ pour elle en vendant ses récoltes de l'année. Les quatre ou cinq louis offerts par le Hollandais ou le Belge⁴ acquéreur de la vendange Grandet formaient le plus clair des revenus annuels de madame Grandet. Mais, quand elle avait reçu cinq louis, son mari lui disait souvent, comme si leur bourse eût été commune : « As-tu quelques sous à me prêter ? » et la pauvre femme, heureuse de pouvoir faire quelque chose pour un homme que son confesseur lui représentait comme son seigneur et maître, lui rendait, dans le courant de l'hiver, quelques écus sur l'argent des épingles. Lorsque Grandet tirait de sa poche la pièce de cent sous allouée par mois pour les menues dépenses, le fil, les aiguilles et la toilette de sa fille, il ne manquait jamais, après avoir boutonné son gousset*, de dire à sa femme :

« Et toi, la mère, veux-tu quelque chose ? »

— Mon ami, répondait madame Grandet, animée par un sentiment de dignité maternelle, nous verrons cela. »

Sublimité perdue! Grandet se croyait très généreux envers sa femme.

1. Le pronom relatif est au singulier parce qu'il se rapporte à deux synonymes; 2. Étoffe de soie unie, qui vient du Levant; 3. Don fait à une femme quand on conclut un marché avec son mari; 4. Les Hollandais et les Belges qui ne produisent pas de vin, viennent s'approvisionner en France.

Après ce dîner, où, pour la première fois, il fut question du mariage d'Eugénie, Nanon alla chercher une bouteille de cassis dans la chambre de M. Grandet, et manqua de tomber en descendant.

« Grande bête, lui dit son maître, est-ce que tu te laisserais choir comme une autre, toi ? »

— Monsieur, c'est cette marche de votre escalier qui ne tient pas.

— Elle a raison, dit madame Grandet. Vous auriez dû la faire raccommoder depuis longtemps. Hier Eugénie a failli s'y fouler le pied.

— Tiens, dit Grandet à Nanon en la voyant toute pâle, puisque c'est la naissance d'Eugénie, et que tu as manqué de tomber, prends un petit verre de cassis pour te remettre.

— Ma foi, je l'ai bien gagné, dit Nanon. A ma place, il y a bien des gens qui auraient cassé la bouteille; mais je me serais plutôt cassé le coude pour la tenir en l'air.

— C'te pauvre Nanon! dit Grandet en lui versant le cassis.

Au moment où Grandet raccommodait lui-même son escalier vermoulu¹ et sifflait à tue-tête en souvenir de ses jeunes années, les trois Cruchot frappèrent à la porte.

« C'est-y vous, monsieur Cruchot? demanda Nanon en regardant par la petite grille.

1. En me campant; 2. Le *fournil* est proprement la pièce attenant au four, et où l'on pétrit la pâte; 3. Piqué par les vers.

— Oui », répondit le président.

Nanon ouvrit la porte, et la lueur du foyer, qui se reflétait sous la voûte, permit au trois Cruchot d'apercevoir l'entrée de la salle.

« Ah! vous êtes des fêteurs, leur dit Nanon en sentant les fleurs.

— Excusez, messieurs, cria Grandet en reconnaissant la voix de ses amis, je suis à vous!

Madame et mademoiselle Grandet se levèrent. Le président, profitant de l'obscurité, dit alors à Eugénie :

« Me permettez-vous, mademoiselle, de vous souhaiter, aujourd'hui que vous venez de naître, une suite d'années heureuses, et la continuation de la santé dont vous jouissez? »

Il offrit un gros bouquet de fleurs rares à Saumur; puis, serrant l'héritière par les coudes, il l'embrassa des deux côtés du cou, avec une complaisance qui rendit Eugénie honteuse. Le président, qui ressemblait à un grand clou rouillé, croyait ainsi faire sa cour.

« Ne vous gênez pas, dit Grandet en rentrant. Comme vous y allez, les jours de fête, monsieur le président!

— Mais, avec mademoiselle, répondit l'abbé Cruchot, armé de son bouquet, tous les jours seraient pour mon neveu des jours de fête. »

L'abbé baisa la main d'Eugénie. Quant à maître Cruchot, il embrassa la jeune fille tout bonnement sur les deux joues, et dit :

« Comme ça nous pousse, ça! Tous les ans douze mois. »

1. Allusion à Grandet, qui fut maire de Saumur. Le véritable proverbe est : *Charbonnier est maître chez lui*. Le président joue sur les mots *maître* et *maire*; 2. Un *cartel* est proprement l'encadrement de certaines pendules accrochées à un mur. Ce mot désigne plus souvent la pendule elle-même.

L'abbé Cruchot, petit homme dodu, gras-souillet, à perruque rousse et plate, à figure de vieille femme joueuse, dit en avançant ses pieds bien chaussés dans de forts souliers à agrafes d'argent :

« Les Des Grassins ne sont pas venus? »

— Pas encore, dit Grandet.

— Mais doivent-ils venir? demanda le vieux notaire en faisant grimacer sa face trouée comme une écumoire.

— Je le crois, répondit madame Grandet.

— Vos vendanges sont-elles finies? demanda le président de Bonfons à Grandet.

— Partout! lui dit le vieux vigneron, en se levant pour se promener de long en long¹ dans la salle et se haussant le thorax par un mouvement plein d'orgueil comme son mot : partout!

Par la porte du couloir qui allait à la cuisine, il vit alors la grande Nanon, assise à son feu, ayant une lumière et se préparant à filer là, pour ne pas se mêler à la fête.

« Nanon, dit-il en s'avançant dans le couloir, veux-tu bien éteindre ton feu, ta lumière, et venir avec nous? Pardieu! la salle est assez grande pour nous tous.

— Mais, monsieur, vous aurez du beau monde.

— Ne les vaux-tu pas bien? Ils sont de la côte d'Adam tout comme toi. »

Grandet revint vers le président et lui dit :

« Avez-vous vendu votre récolte? »

— Non, ma foi, je la garde. Si maintenant le vin est bon, dans deux ans il sera meilleur. Les propriétaires, vous le savez bien, se sont juré de tenir les prix convenus, et, cette année, les Belges ne l'emporteront pas sur nous. S'ils s'en vont, eh bien, ils reviendront.

— Oui, mais tenons-nous bien², dit Grandet d'un ton qui fit frémir le président.

— Serait-il en marché? » pensa Cruchot.

En ce moment, un coup de marteau annonça la famille Des Grassins, et leur arrivée interrompit une conversation commencée entre madame Grandet et l'abbé.

1. Dans le sens de la longueur de la salle; 2. Soyons bien d'accord.

Madame Des Grassins était une de ces petites femmes vives, dodues, blanches et roses, qui, grâce au régime claustral des provinces et aux habitudes d'une vie vertueuse, se sont conservées jeunes encore à quarante ans. Elles sont comme ces dernières roses de l'arrière-saison, dont la vue fait plaisir, mais dont les pétales ont je ne sais quelle froideur et dont le parfum s'affaiblit. Elle se mettait assez bien, faisait venir ses modes¹ de Paris, donnait le ton à la ville de Saumur et avait des soirées. Son mari, ancien quartier-maître² dans la garde impériale, grièvement blessé à Austerlitz et retraité, conservait, malgré sa considération pour Grandet, l'apparente franchise des militaires³.

« Bonjour, Grandet », dit-il au vigneron en lui tendant la main et affectant une sorte de supériorité sous laquelle il écrasait toujours les Cruchot. « Mademoiselle, dit-il à Eugénie, après avoir salué madame Grandet, vous êtes toujours belle et sage, je ne sais, en vérité, ce que l'on peut vous souhaiter. »

Puis il présenta une petite caisse que son domestique portait, et qui contenait une bruyère du Cap, fleur nouvellement apportée en Europe et fort rare.

Madame Des Grassins embrassa très affectueusement Eugénie, lui serra la main et lui dit :

« Adolphe s'est chargé de vous présenter mon petit souvenir. »

Un grand jeune homme blond, pâle et frêle, ayant d'assez bonnes façons⁴, timide en apparence, mais qui venait de dépenser à Paris, où il était allé faire son droit, huit ou dix mille francs en sus de sa pension, s'avança vers Eugénie, l'embrassa sur les deux joues, et lui offrit une boîte à ouvrage dont tous les ustensiles étaient en vermeil, véritable marchandise de pacotille, malgré l'écusson sur lequel un E. G. gothique assez bien gravé pouvait faire croire à une façon⁵ très soignée. En l'ouvrant, Eugénie eut une de ces joies inespérées et complètes qui font rougir, tressaillir, trembler d'aise les jeunes filles. Elle tourna les yeux sur son père, comme pour savoir s'il lui était permis d'accepter, et M. Grandet dit un « Prends, ma fille! » dont l'accent⁶ eût illustré un acteur. Les trois Cruchot restèrent stupéfaits

1. Modes, au pluriel, signifiait alors les ajustements du costume féminin; 2. Officier du rang de lieutenant ou de capitaine, avec des attributions administratives; 3. La liberté des manières habituelles aux militaires; 4. Manières; 5. Fabrication; 6. L'intonation.

en voyant le regard joyeux et animé lancé sur Adolphe Des Grassins par l'héritière, à qui de semblables richesses parurent inouïes.

Madame Des Grassins jeta les yeux sur les boccoux bleus où étaient les bouquets des Cruchot, en cherchant leurs cadeaux avec la bonne foi jouée¹ d'une femme moqueuse. Dans cette conjoncture délicate, l'abbé Cruchot laissa la société s'asseoir en cercle devant le feu et alla se promener au fond de la salle avec Grandet. Quand ces deux vieillards furent dans l'embrasure de la fenêtre la plus éloignée des Des Grassins :

« Ces gens-là, dit le prêtre à l'oreille de l'avare, jettent l'argent par les fenêtres.

— Qu'est-ce que cela fait, s'il rentre dans ma cave? répliqua le vieux vigneron.

— Si vous vouliez donner des ciseaux d'or à votre fille, vous en auriez bien le moyen, dit l'abbé.

— Je lui donne mieux que des ciseaux, répondit Grandet.

— Mon neveu est une cruche, pensa l'abbé en regardant le président, dont les cheveux ébouriffés ajoutaient encore à la mauvaise grâce² de sa physionomie³ brune. Ne pouvait-il inventer une petite bêtise qui eût du prix?

— Nous allons faire votre partie, madame Grandet, dit madame Des Grassins.

— Mais nous sommes tous réunis, nous pouvons deux tables...

— Puisque c'est la fête d'Eugénie, faites votre loto général, dit le père Grandet, ces deux enfants en seront. »

L'ancien tonnelier, qui ne jouait jamais à aucun jeu, montra sa fille et Adolphe.

« Allons, Nanon, mets les tables.

— Nous allons vous aider, mademoiselle Nanon, dit gaiement madame Des Grassins, toute joyeuse de la joie qu'elle avait causée à Eugénie.

— Je n'ai jamais de ma vie été si contente, lui dit l'héritière. Je n'ai rien vu de si joli nulle part.

1. Simulée; 2. Manque d'attraits; 3. Les traits du visage.

— C'est Adolphe qui l'a rapportée de Paris et qui l'a choisie, lui dit madame Des Grassins à l'oreille.

— Va, va ton train, damnée intrigante! se disait le président; si tu es jamais en procès, toi ou ton mari, votre affaire aura du mal à être bonne. »

Le notaire, assis dans son coin, regardait l'abbé d'un air calme en se disant :

« Les Des Grassins ont beau faire, ma fortune, celle de mon frère et celle de mon neveu, montent en somme à onze cent mille francs. Les Des Grassins en ont tout au plus la moitié, et ils ont une fille : ils peuvent offrir ce qu'ils voudront! héritière et cadeaux, tout sera pour nous un jour. »

A huit heures et demie du soir, deux tables étaient dressées. La jolie madame Des Grassins avait réussi à mettre son fils à côté d'Eugénie. Les acteurs de cette scène pleine d'intérêt, quoique vulgaire¹ en apparence, munis de cartons bariolés, chiffrés, et de jetons en verre bleu, semblaient écouter les plaisanteries du vieux notaire, qui ne tirait pas un numéro sans faire une remarque; mais tous pensaient aux millions de M. Grandet. Le vieux tonnelier contemplait vaniteusement les plumes roses, la toilette fraîche de madame Des Grassins, la tête martiale du banquier, celle d'Adolphe, le président, l'abbé, le notaire, et se disait intérieurement :

« Ils sont là pour mes écus. Ils viennent s'ennuyer ici pour ma fille. Hé! ma fille ne sera ni pour les uns ni pour les autres, et tous ces gens-là me servent de harpons pour pêcher! »

Cette gaieté de famille, dans ce vieux salon gris, mal éclairé par deux chandelles; ces rires, accompagnés par le bruit du rouet de la grande Nanon, et qui n'étaient sincères que sur les lèvres d'Eugénie ou de sa mère; cette petitesse² jointe à de si grands intérêts; cette jeune fille qui, semblable à ces oiseaux victimes du haut prix auquel on les met et qu'ils ignorent, se trouvait traquée, serrée par des preuves d'amitié dont elle était la dupe : tout contribuait à rendre cette scène tristement comique.

1. Banale; 2. Bassesse de caractère; 3. Personnalité.

Les doux sentiments de la vie n'occupaient là qu'une place secondaire; ils aimaient trois cœurs purs, ceux de Nanon, d'Eugénie et de sa mère. Encore, combien d'ignorance dans leur naïveté! Eugénie et sa mère ne savaient rien de la fortune de Grandet, elles n'estimaient² les choses de la vie qu'à la lueur de leurs pâles idées, et ne prisait ni ne méprisaient l'argent, accoutumées qu'elles étaient à s'en passer. Leurs sentiments, froissés à leur insu, mais vivaces, le secret³ de leur existence en faisaient des exceptions curieuses dans cette réunion de gens dont la vie était purement matérielle. Affreuse condition de l'homme! il n'y a pas un de ses

un coup de marteau retentit à la porte de la maison et y fit un si grand tapage que les femmes sautèrent sur leurs chaises.

« Ce n'est pas un homme de Saumur qui frappe ainsi, dit le notaire.

— Peut-on cogner comme ça! dit Nanon. Veulent-ils casser notre porte?

— Quel diable est-ce? » s'écria Grandet.

Nanon prit une des deux chandelles et alla ouvrir, accompagnée de Grandet.

« Grandet! Grandet! » s'écria sa femme, qui, poussée par un vague sentiment de peur, s'élança vers la porte de la salle.

Tous les joueurs se regardèrent.

« Si nous y allions? dit M. Des Grassins. Ce coup de marteau me paraît malveillant. »

A peine fut-il permis à M. Des Grassins d'apercevoir la figure d'un jeune homme accompagné du facteur des messageries, qui portait deux malles énormes et traînait des sacs de nuit. Grandet se retourna brusquement vers sa femme et lui dit :

« Madame Grandet, allez à votre loto. Laissez-moi m'entendre avec monsieur. »

1. Celle de Grandet; 2. N'évaluaient; 3. L'isolement (lat. *secretum*); 4. Pontre : mettre de l'argent sur un coup de cartes ou de dés.

Puis il tira vivement la porte de la salle, où les joueurs agités reprirent leurs places, mais sans continuer le jeu.

« Est-ce quelqu'un de Saumur, monsieur Des Grassins ? lui dit sa femme.

— Non, c'est un voyageur.

— Il ne peut venir que de Paris.

— En effet, dit le notaire, en tirant sa vieille montre épaisse de deux doigts¹ et qui ressemblait à un vaisseau hollandais, il est *neuffe-s-heures*. Peste! la diligence du Grand Bureau n'est jamais en retard.

— Et ce monsieur est-il jeune? demanda l'abbé Cruchot.

— Oui, répondit M. Des Grassins. Il apporte des bagages qui doivent peser au moins trois cents kilos.

— Nanon ne revient pas, dit Eugénie.

— Ce ne peut être qu'un de vos parents, dit le président.

— Faisons les mises, s'écria doucement madame Grandet.

A sa voix, j'ai vu que M. Grandet était contrarié; peut-être ne serait-il pas content de s'apercevoir que nous parlons de ses affaires.

— Mademoiselle, dit Adolphe à sa voisine, ce sera sans doute votre cousin Grandet, un bien joli jeune homme que j'ai vu au bal de M. de Nucingen². »

Adolphe ne continua pas, sa mère lui marcha sur le pied; puis, en lui demandant à haute voix deux sous pour sa mise :

« Veux-tu te taire, grand nigaud! » lui dit-elle à l'oreille.

En ce moment, Grandet rentra sans la grande Nanon, dont le pas et celui du facteur retentirent dans les escaliers; il était suivi du voyageur qui depuis quelques instants excitait tant de curiosité et préoccupait si vivement les imaginations que son arrivée en ce logis et sa chute au milieu de ce monde peut³ être comparée à celle d'un colimaçon dans une ruche ou à l'introduction d'un paon dans quelque obscure basse-cour de village.

« Asseyez-vous auprès du feu », lui dit Grandet.

Avant de s'asseoir, le jeune homme salua très gracieusement l'assemblée. Les hommes se levèrent pour répondre par une inclination polie, et les femmes firent une révérence cérémonieuse.

1. Le *doigt* est une grandeur équivalente à un travers de doigt. Ce n'est qu'une mesure approximative; 2. Le *baron de Nucingen* : type de financier, créé par Balzac. Voir la *Maison Nucingen*; 3. Le pluriel serait de règle, puisque le verbe a deux sujets; mais, on peut expliquer le singulier par la similitude des deux expressions : *son arrivée en ce logis et sa chute au milieu de ce monde*, la seconde développant l'idée enfermée dans la première.

« Vous avez sans doute froid, monsieur? dit madame Grandet; vous arrivez peut-être de... ?

— Voilà bien les femmes! dit le vieux vigneron en quittant la lecture d'une lettre qu'il tenait à la main; laissez donc monsieur se reposer.

— Mais, mon père, monsieur a peut-être besoin de quelque chose, dit Eugénie.

— Il a une langue », répondit sévèrement le vigneron.

L'inconnu fut seul surpris de cette scène. Les autres personnes étaient faites aux façons despotiques du bon-homme. Néanmoins, quand ces deux demandes et ces deux réponses furent échangées, l'inconnu se leva, présenta le dos au feu, leva l'un de ses pieds pour chauffer la semelle de ses bottes et dit à Eugénie :

« Ma cousine, je vous remercie, j'ai dîné à Tours. Et, ajouta-t-il en regardant Grandet, je n'ai besoin de rien, je ne suis même point fatigué.

— Monsieur vient de la capitale? » demanda madame Des Grassins.

M. Charles, ainsi se nommait le fils de M. Grandet, de Paris, en s'entendant interpellé, prit un petit lorgnon¹ suspendu par une chaîne à son cou, l'appliqua sur son œil droit pour examiner ce qu'il y avait sur la table et les personnes qui y étaient assises, lorgna fort impertinément madame Des Grassins et lui dit, après avoir tout vu :

« Oui madame. — Vous jouez au loto, ma tante, ajouta-t-il; je vous en prie, continuez votre jeu, il est trop amusant pour le quitter...

— J'étais sûre que c'était le cousin, pensait madame Des Grassins en lui jetant de petites œillades.

— 47, cria le vieil abbé. Marquez donc, madame Des Grassins, n'est-ce pas votre numéro? »

M. Des Grassins mit un jeton sur le carton de sa femme, qui, saisie par de tristes présentiments, observa tour à tour le cousin de Paris et Eugénie, sans songer au loto. De temps en temps la jeune héritière lançait de furtifs regards à son cousin, et la femme du banquier put facilement y découvrir un *crescendo* d'étonnement ou de curiosité.

1. Le *lorgnon* est ici une sorte de monocle, dont la monture est sans doute fixée à une petite queue de métal ou d'écaïlle, comme les faces-à-main actuels. En bien des cas cet instrument n'était qu'un bibelot qui faisait partie de l'accoutrement général d'une personne à la mode.

II

LE COUSIN DE PARIS

M. Charles Grandet, beau jeune homme de vingt-deux ans, produisait en ce moment un singulier contraste avec les bons provinciaux que déjà ses manières aristocratiques révoltaient passablement, et que¹ tous étudiaient pour se moquer de lui. Ceci veut une explication. A vingt-deux ans les jeunes gens sont encore assez voisins de l'enfance pour se laisser aller à des enfantillages. Aussi peut-être sur cent d'entre eux s'en rencontrerait-il bien quatre-vingt-dix-neuf qui se seraient conduits comme se conduisait Charles Grandet. Quelques jours avant cette soirée, son père lui avait dit d'aller pour quelques mois chez son² frère de Saumur. Peut-être M. Grandet, de Paris, pensait-il à Eugénie. Charles, qui tombait en province pour la première fois, eut la pensée d'y paraître avec la supériorité d'un jeune homme à la mode, de désespérer l'arrondissement par son luxe, d'y faire époque et d'y importer les inventions de la vie parisienne. Enfin, pour tout expliquer d'un mot, il voulait passer à Saumur plus de temps qu'à Paris à se brosser les ongles et y affecter l'excessive recherche de mise que parfois un jeune homme élégant abandonne pour une négligence qui ne manque pas de grâce. Charles emporta donc le plus joli costume de chasse, le plus joli fusil, le plus joli couteau, la plus jolie gaine de Paris. Il emporta sa collection de gilets les plus ingénieux : il y en avait de gris, de blancs, de noirs, de couleur scarabée, à reflets d'or, de pailletés³, de chinés⁴, de doubles, à châle⁵, ou droits de col, à col renversé, de boutonnés jusqu'en haut, à boutons d'or. Il emporta toutes les variétés de cols et de cravates⁶ en faveur à cette époque. Il emporta deux habits de Buisson⁷ et

1. ... que déjà ses manières... et que tous étudiaient... Incorrect : les deux pronoms relatifs étant unis par une conjonction devraient se rapporter au même antécédent; ce qui n'est pas le cas; 2. Son père... chez son frère. Les deux possessifs ne se rapportent pas à la même personne; 3. Couverts de petites lamelles de métal; 4. Dont le tissu est de plusieurs couleurs; 5. Col à rebords qui se rejoignent à la fermeture du gilet; 6. La cravate était une longue bande d'étoffe que l'on enroulait à plusieurs tours par-dessus le col; 7. Buisson était un tailleur installé au coin de la rue de Richelieu et du boulevard. Balzac fut son client, et aussi son locataire et son débiteur. — Notons en passant la complaisance avec laquelle Balzac s'attarde à ces détails vestimentaires. Le fait est que l'auteur de la *Comédie humaine* avait des prétentions à l'élégance; sa personne physique ne le destinait guère, pourtant, à des succès de ce genre; il était lourd et d'aspect assez vulgaire. Ses yeux seuls et l'expression de son regard attiraient l'attention.

son linge le plus fin. Il emporta sa jolie toilette d'or, présent de sa mère. Il emporta ses colifichets de dandy, sans oublier une ravissante petite écritoire donnée par la plus aimable des femmes, pour lui du moins, par une grande dame qu'il nommait Annette, et qui voyageait maritalement, ennuyéusement en Écosse, victime de quelques soupçons auxquels besoin était de sacrifier momentanément son bonheur; puis force joli papier pour lui écrire une lettre par quinzaine. Ce fut enfin une cargaison de futilités parisiennes aussi complète qu'il était possible de la faire, et où, depuis la cravache qui sert à commencer un duel jusqu'aux beaux pistolets ciselés qui le terminent, se trouvaient tous les instruments aratoires dont se sert un jeune oisif pour labourer la vie. Son père lui ayant dit de voyager seul et modestement, il était venu dans le coup¹ de la diligence retenu pour lui seul, assez content de ne pas gâter une délicieuse voiture de voyage commandée pour aller au-devant de son Annette, la grande dame que... etc., et qu'il devait rejoindre en juin prochain aux eaux de Baden. Charles comptait rencontrer cent personnes chez son oncle, chasser à courre dans les forêts de son oncle, y vivre enfin de la vie de château; il ne savait pas le trouver à Saumur, où il ne s'était informé de lui que pour demander le chemin de Froidfond; mais, en le sachant en ville, il crut l'y voir dans un grand hôtel. Afin de débiter convenablement chez son oncle, soit à Saumur, soit à Froidfond, il avait fait la toilette de voyage la plus coquette, la plus simplement recherchée, la plus adorable, pour employer le mot qui dans ce temps² résumait les perfections spéciales d'une chose ou d'un homme. A Tours, un coiffeur venait de lui friser ses beaux cheveux châtain; il y avait changé de linge et mis une cravate de satin noir, combinée avec un col rond de manière à encadrer agréablement sa blanche et riieuse figure. Une redingote de voyage à demi boutonnée lui pinçait la taille et laissait voir un gilet de cachemire à châle sous lequel était un second³ gilet blanc. Sa montre, négligemment abandonnée au hasard dans une poche, se rattachait par une courte chaîne d'or à

1. Le coupé était le compartiment antérieur d'une diligence, qui en comprenait deux autres : l'intérieur au milieu, la rotonde en arrière. Sur l'impériale, derrière le cocher, se trouvait la banquette, derrière laquelle on mettait les colis. Les petites diligences n'avaient que deux compartiments; 2. Chaque époque a, en effet, une expression ou un terme favori, que l'on applique à tous propos. L'adorable de 1818 est analogue au formidable de 1930; 3. Mode imitée des Muscadins qui, en 1793, portaient trois ou quatre gilets sous leur capote.